

LA SALETTE

Renseignements et Inscriptions

DIRECTION DES PELERINAGES

**103 Rue D'Amiens
CS 61016
62008 ARRAS CEDEX**

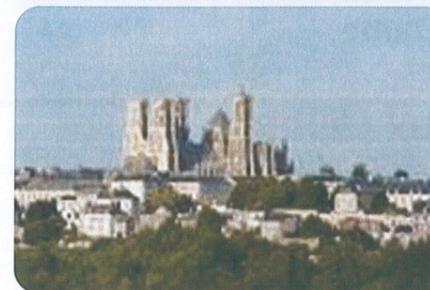
**☎ 03.21.21.40.90
📠 03.21.21.40.99**

@ : pelerinages@arras.catholique.fr

Opérateur de voyages n° IM062110004



**Pèlerinage à la Salette
Du 8 au 18 juillet 2014**



**Date limite d'inscription avant le 8 juin 2014
(Dans la limite des places disponibles)**

PELERINAGE A LA SALETTE

DU 8 AU 18 JUILLET 2014

Mardi 8 juillet :	ARRAS – ORLEANS – TOURS
Mercredi 9 juillet :	TOURS – POITIERS Sur les pas de St Martin de Tours
Jeudi 10 juillet :	POITIERS – LIGUGE – CLERMONT FERRAND Sur les pas de St Martin et de St Hilaire, la vie contemplative bénédictine
Vendredi 11 juillet :	CLERMONT FERRAND – VALENCE Clermont Ferrand, lieux de pèlerinages
Samedi 12 juillet :	VALENCE – LA SALETTE Valence une multitude de communautés dont la communauté arménienne
Dimanche 13 juillet	LA SALETTE
Lundi 14 juillet	Pèlerinage à Notre Dame
Mardi 15 juillet :	LA SALETTE – CITEAUX - DIJON De Marie à la vie contemplative cistercienne
Mercredi 16 juillet :	DIJON - DOMREMY- VERDUN Sur les pas de Jeanne d'Arc
Jeudi 17 juillet :	VERDUN En mémoire pour la paix
Vendredi 18 juillet	VERDUN – LAON - ARRAS

PRIX DU PÈLERINAGE par personne : 1 190 €
(sur la base d'une chambre double)
Supplément pour chambre « individuelle » : 100 €
(dans la limite des places disponibles)
sur la base de 20 pèlerins

LE PRIX COMPREND :

- Le voyage en autocar de tourisme climatisé
- Les pensions complètes du 8 Juillet à midi au 18 Juillet déjeuner inclus
- Les entrées dans les lieux visités mentionnés au programme
- L'assurance rapatriement et assistance
- La garantie annulation

LE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les boissons
- Toutes les dépenses à caractère personnel

CONDITIONS DE VENTE ET CONDITIONS D'ANNULATION

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients (voir document joint).

Toute annulation doit être notifiée par lettre. Un montant de 50 € non remboursable sera retenu pour frais de dossier. Les versements effectués pourront être remboursés sous déduction des frais suivants :

- Entre 30 et 21 jours avant le départ, il sera retenu 25% du montant total du voyage
- Entre 20 et 8 jours avant le départ, il sera retenu 50% du montant total du voyage
- Entre 7 et 2 jours avant le départ, il sera retenu 75% du montant total du voyage
- A moins de 2 jours avant le départ, il sera retenu 90% du montant total du voyage

Tout voyage interrompu ou abrégé-du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

La garantie annulation, dont le montant est compris dans le prix forfaitaire de base, couvrira les frais d'annulation mentionnés ci-dessus en cas de maladie (sur présentation d'un certificat médical), d'incendie, dégâts des eaux obligeant votre présence sur les lieux et le décès des ascendants et descendants.